



## La Formation des aidants familiaux :

Les aidants familiaux peuvent être confrontés à des situations difficiles, ce qui peut générer de l'épuisement et de l'isolement. En adoptant les bonnes attitudes et les bons gestes, le quotidien peut être allégé. Il est donc important d'être écouté, accompagné et formé.

---

### CE QUE DIT LA LOI

---

## La loi n°2019-485 du 23 mai 2019 vise à améliorer la reconnaissance des proches aidants

La Loi s'inscrit dans le prolongement de la Loi n°2015-1776 d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, (JO du 29 décembre 2015.) qui a reconnu le rôle des aidants et le devoir de les soulager dans leur quotidien.

Cette action de l'État s'articule autour de trois axes :

- Reconnaître un droit au répit pour les aidants dans le cadre de l'APA,
- **Conforter et élargir les dispositifs de formation et d'accompagnement**
- Aider à concilier vie professionnelle et rôle d'aidant.

La Loi du 23 mai 2019 ouvre aux proches aidants salariés du privé ou du public, des droits sociaux supplémentaires pour leur permettre de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle par l'aménagement d'un congé.

### **Le droit à la formation :**

La loi Montchamp prévoit que des formations puissent être dispensées aux aidants familiaux et plus généralement à l'entourage des personnes handicapées.

Les premiers stages concernaient les patients atteints par la maladie d'Alzheimer, mais ils s'étendent progressivement aux personnes atteintes de toute pathologie invalidante.

Les aidants sont parfois amenés à dispenser des soins, pour lesquels ils ont besoin d'une formation afin d'être certains de faire les bons gestes et d'avoir les bons réflexes.

Si vous assistez un proche dépendant qui a besoin de soins spécifiques, que ce soit un adulte ou un enfant, ces formations sont pour vous. Premiers secours, toilette et soins corporels, soutien psychologique, travail de la psychomotricité, gestes de réconfort...

Vous apprendrez les gestes du quotidien qui vous permettront d'accompagner plus facilement et plus efficacement votre proche dépendant.

## Formation pour aidants familiaux : ça se passe où ?

Ces formations sont accessibles via plusieurs canaux selon votre lieu de résidence et le contexte de la dépendance (pathologie, âge, handicap, etc.).

Le parcours de formation n'étant pas uniforme sur tout le territoire, le plus simple est de vous renseigner d'abord auprès du [CLIC \(Centre local d'information de coordination\)](#) le plus proche de chez vous.

Vous pouvez aussi vous adresser au [CCAS \(Centre communal d'action sociale\)](#) de votre commune.

Enfin, certaines associations peuvent aussi vous renseigner et proposer des modules spécifiques. La plupart du temps, ces formations sont gratuites (elles sont financées par la CNSA) : profitez-en !

**Pour suivre une formation aux gestes de premiers secours, vous pouvez contacter :**

- La Croix-Rouge (pour les gestes de premiers secours)
- La Protection Civile (pour les gestes de premiers secours)

**Pour les autres formations destinées à l'entourage des patients atteints de maladies, vous pouvez contacter :**

- L'APF
- Le CRAIF (Centre de Ressources Autisme Ile de France)
- France Alzheimer
- France Parkinson
- CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination)
- CCAS de votre commune
- MDPH
- Association Française des Aidants (avec le soutien de la CNSA et d'AG2R-La Mondiale)
- Fédération Nationale des Aphasiques de France
- Fondation Hospitalière Sainte Marie
- 

Ces différentes structures, vous apporteront des formations autour de thèmes variés comme :

- Aménagement du logement
- Comprendre la maladie
- Les difficultés du quotidien
- La préservation de l'intimité
- Apprendre à communiquer
- Etc.

## À savoir

Appuyez-vous également sur votre Care Manager Prev & Care qui vous apportera toutes les informations et tous les conseils nécessaires pour vous trouver les bonnes formations.

*Vous avez encore des questions ou avez besoin d'aide ?*

*Votre Care manager trouve vos prestataires, met en place les services adaptés, coordonne et suit les interventions.*

*Prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec votre Care manager en [cliquant ici](#).*



**Sources :**

Associations d'aidants, site institutionnel